

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX**

**DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION**

**Rappel des dispositions de la délibération CFVU/101019/10 du 10 octobre 2019**

**Les dispositions particulières ne pourront comprendre que les thématiques suivantes :**

- Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention et / ou au(x) parcours type(s) qui ne soient ni redondantes, ni contradictoires avec le règlement général des études.
  - Mesures transitoires.
  - Stage obligatoire hors formation par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée minimum et maximum du stage.
  - Période en entreprise pour les formations par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée maximum de la période en entreprise.
  - Stage facultatif : **texte imposé et présent dans les dispositions particulières de chaque mention, afin de répondre à l'obligation de faire figurer dans les maquettes, la possibilité d'effectuer un stage facultatif.**
- Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.*

<p><b>1) <u>Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention :</u></b></p>	
<p><b>2) <u>Stage obligatoire hors formation par apprentissage :</u></b></p>	
<p><b>3) <u>Période en entreprise pour les formations par apprentissage :</u></b></p>	<p align="center"><i>34 semaines</i></p>

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX**

***DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION***

<p><b>4) <u>Stage facultatif :</u></b></p>	<p>Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.</p>
--	---

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX**

**MESURES TRANSITOIRES**

*Dans le cadre de l'évolution de la maquette des enseignements liée au changement de réglementation, des règles transitoires sont établies selon les principes suivants :*

*Au sein de chaque semestre, les notes obtenues à des matières **éléments constitutifs (EC)** ou des **unités d'enseignement (UE)** validés avant le changement de maquette et encore présents dans la nouvelle maquette, sont conservés et comptabilisés avec les coefficients et/ou les ECTS de la nouvelle maquette.*

*- S'agissant des notes obtenues à des **EC et/ou UE validés qui n'existent plus** dans la nouvelle maquette, deux cas peuvent se présenter :*

*⇒ les notes ne sont pas conservées et ne donnent lieu à aucune équivalence de droit. Toutefois, les situations individuelles pourront être étudiées par le jury, les responsables de filières ou de parcours et le responsable de mention.*

*⇒ Les notes sont reportées dans les UE de la nouvelle maquette conformément au tableau de correspondance ci-dessous.*

**Tableau de correspondance**

<i>La note obtenue en 2021/2022 dans l'UE</i>		<i>sera reportée en 2022/2023 dans l'UE</i>	



Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	12/05/2022

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FA
---------------------------------------	----

*Licence professionnelle*

*Intitulé de la mention : LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX*

*Intitulé du parcours type : Gestion de la Chaîne Logistique Internationale et Pilotage des Achats*

Code	Intitulé (1)	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef (2)	Semestre d'appartenance de l'UE	Seuil de compensation	Modalités de contrôle des connaissances								
			Présentiel				Total	Distanciel	Nbre d'heures					Total horaire	1ère session				2nde session			
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP									Type de contrôle		Type de contrôle					
							Contrôle continu	Examen terminal	Autres					Examen terminal	Autres							
			%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%					Type d'épreuve	%	Type d'épreuve						
BCC3	Expériences professionnelles		0	0	140	0	140	42	182	20	20											
UE31	Projet tutoré		0	0	140	0	140	42	182	8	8											
EC311	Méthodologie et outils de la gestion de projets	Obligatoire			21		21		21	1	1	1		100	DEVOIRS							
EC312	Techniques de Pilotage de projet	Obligatoire			21		21	42	63	1	1	1		100	DEVOIRS							
EC313	Validation mission de consulting en entreprise	Obligatoire			21		21		21	2	2	1				50	RAPPORT	50	ORAL			
EC314	Conseiller une organisation sur une problématique logistique et achats	Obligatoire			77		77		77	4	4	2		50	PROJET	25	RAPPORT	25	SOUTENANCE			
UE32	Apprentissage en entreprise		0	0	0	0	0	0	0	12	12		10									
EC321	Apprentissage en entreprise: Validation plan d'action	Obligatoire					0		0	4	4	1				50	RAPPORT	50	ORAL			
EC322	Apprentissage en entreprise: Pilotage mission, rapport et présentation	Obligatoire					0		0	8	8	2		50	MISSION ENTREPRISE	25	RAPPORT	25	SOUTENANCE			
<b>Total heures maquette</b>			<b>78</b>	<b>216</b>	<b>266</b>	<b>0</b>	<b>560</b>	<b>42</b>	<b>602</b>	<b>60</b>	<b>60</b>											







